



validité de la preuve CAMÉRA SURVEILLANCE

Par **ELDIABLO**, le **19/03/2021** à **08:06**

Bonjour

Une salariée de supermarché vient d'être sanctionnée par son employeur pour dépassement du temps de pause (+30 %)

La preuve de cette sanction provient des caméras de surveillance du magasin.

La salarié peut elle contester la sanction pour motif de preuve illicite ?

Cordialement

Christophe F

Par **P.M.**, le **19/03/2021** à **09:10**

Bonjour,

Normalement, les salariés doivent être informés des moyens de surveillance existants...

Vous ne précisez pas de quelle sanction il s'agit et si c'est autre qu'un avertissement, si la salariée a été convoquée à un entretien préalable au cours duquel elle était éventuellement assistée...

Par **ELDIABLO**, le **19/03/2021** à **09:22**

Il s'agit du avertissement, la salariée est informée de la présence de caméras

cdt

cf

Par **P.M.**, le **19/03/2021** à **09:29**

La sanction me semble difficilement contestable si le dépassement du temps de pause est avéré et ce n'est qu'un avertissement...